



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 31 Mars 2026

Délibération N° 27.299.26/21

Objet : Commissions Municipales

L'an deux mille vingt-six, le 31 Mars à 18 h 35, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 Mars 2026

Nombre de conseillers Municipaux

En exercice : 27

Présents : 25

Absent représenté : 2

Absent Non représenté : 0

Votants : 27

Etaient présents :

Didier CRETOT, Marc ALBERT, Manuel CRETOT, Pascal DOAT, Graziella FLEUTER, Mathilde GLARAN, Géraldine HAAS, Séverine HEDDE, Christine HELLARD, Clément HELLARD, Maxime HUMBERT, Jean Pascal LECOQ, Pascal LEVEAU, Xavier LORDET, Corinne LUCAS, Véronique MITATRE, Claire MOURAUD, Nicolas PALOC, David PERREAU, Brigitte RAMETTE, Brigitte RICAUX, Géraldine VALOUR, Lucie VEDIE, Patrik WATEL, Jean Luc TANQUEREL

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Sonia LEMASSON BAUMANN à Mme Brigitte RAMETTE

Mr Yann LEMASSON à Mr Marc ALBERT

Absents :

A été élu secrétaire de séance : Mr David PERREAU

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la constitution des commissions municipales

Vu la délibération du 20 mars désignant les adjoints

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'appel à candidature a abouti à une seule liste pour chaque commission,

Considérant la décision à l'unanimité du Conseil Municipal de ne pas recourir au vote à bulletin secret, les nominations prennent effet,

Considérant que pour le bon fonctionnement de la collectivité et sa gouvernance, il convient de créer 5 commissions municipales composées :

- de l'adjoint en charge de la délégation
- des conseillers municipaux délégués en lien avec la commission
- des conseillers municipaux

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1^{er} : de CRÉER la **Commission municipale 1** « Sport, Culture, Vie associative, Animations communales, Participation des habitants »

David PERREAU, 1 ^{er} Adjoint	Mathilde GLARAN
Manuel CRETOT, conseiller municipal délégué	Géraldine HAAS
Claire MOURAUD, conseillère municipale déléguée	Véronique MITATRE
Clément HELLARD	Maxime HUMBERT
Graziela FLEUTER	

Article 2 : de CRÉER la **Commission municipale 2** « École, Enfance-jeunesse, Périscolaire (restauration scolaire) »

Brigitte RAMETTE, 2 ^{ème} Adjointe	Lucie VEDIE
Maxime HUMBERT, conseiller municipal délégué	Géraldine HAAS
Claire MOURAUD	Géraldine VALOUR
Sonia LEMASSON BAUMANN	

Article 3 : de CRÉER la **Commission municipale 3** « Travaux, Urbanisme,

Marc ALBERT, 3 ^{ème} Adjoint	Christine HELLARD
Nicolas PALOC, Conseiller municipal délégué	Xavier LORDET
Jean Luc TANQUEREL	Yann LEMASSON
Pascal DOAT	Jean Pascal LECOQ
Pascal LEVEAU	

Article 4 : de CRÉER la **Commission municipale 4** « Action sociale, Seniors »

Corinne LUCAS, 4 ^{ème} Adjointe	Christine HELLARD
Brigitte RICAUX, Conseillère municipale déléguée	Patrik WATEL
Géraldine VALOUR	Graziela FLEUTER
Sonia LEMASSON BAUMANN	

Article 5 : de CRÉER la **Commission municipale 5** « Finance »

Le Maire, de droit	David PERREAU
Patrik WATEL	Jean Luc TANQUEREL
Séverine HEDDE	

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

